



Jean-Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

tel: 01 41 63 27 30

port: 06 85 91 03 50

Courriel : jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Les Lilas, le 2 octobre 2014

Le Secrétaire Général

N/REF : SNE/JLC/2014/33

Objet : budget des agences de l'eau

Monsieur Michel DANTIN

Président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

2 et 4 allée de Lodz

69363 LYON cedex 07

Monsieur le Président,

Le SNE-FSU est la première organisation syndicale dans les établissements de la sphère Eau, Milieux Aquatiques et Biodiversité du MEDDE.

Nous avons suivi avec intérêt les débats relatifs au prélèvement par l'Etat de 175 M€ sur le budget des agences de l'eau dans le cadre du projet de loi de finances 2015, débats qui se sont tenus aux comités de bassin Corse et Rhône Méditerranée. Nous serons attentifs aux discussions qui suivront dans les autres comités de bassin.

Nous avons également pris connaissance de votre dernier courrier sur ce sujet à Madame la Ministre. Nous vous sommes reconnaissants des efforts que vous déployez contre ce prélèvement, conjointement avec les autres bassins.

Vous le savez, vous nous trouverez à vos côtés contre toute tentative de détourner le budget de nos établissements. Vous trouverez en annexe le courrier que nous avons fait parvenir à Madame la Ministre le 19 septembre, comme la note que nous avons produite l'an dernier et qui reste malheureusement d'actualité.

La question de l'extension du champ de compétences des agences de l'eau à des politiques connexes (prévention des inondations, politique littorale, biodiversité), dans un contexte institutionnel en pleine évolution (future Agence Française de la Biodiversité, nouvelle compétence GEMAPI aux collectivités, ...) doit être posée de manière cohérente.

Nous attirons votre attention sur le fait que parallèlement à la pérennisation de cette ponction budgétaire, les agences de l'eau sont sous le joug de réductions d'effectifs et de leurs crédits de fonctionnement. Ainsi, dans le cadre du triennal budgétaire 2015-2017, il est imposé aux agences de l'eau une réduction annuelle du plafond d'emploi de 2,1% (supérieure à la moyenne exigée du MEDDE) et une baisse des crédits de fonctionnement de 5% par an. Cette exigence s'ajoute au passif : à fin 2015, c'est une contraction des effectifs des agences de 10% que nous aurons subi depuis 2008 !

A plusieurs reprises, nos représentants des personnels ont fait savoir dans les différents Conseils d'Administration des Agences de l'Eau que les réductions imposées devenaient de plus en plus incompatibles à la bonne exécution des dixièmes programmes d'intervention.

A plusieurs reprises, les comités de bassin ont reconnu la qualité des travaux des personnels des agences de l'eau ; ces personnels sont actuellement en limite de charge, voire pour certains déjà en situation de souffrance au travail.

Dans ces conditions, nous tenons à vous rappeler l'incompatibilité de toute extension nouvelle de compétences avec la capacité des agences de l'eau à la mettre en œuvre.

Nous comptons sur votre engagement pour garantir le maintien d'un travail de qualité, dans de bonnes conditions d'exercice, en accompagnant vos propositions d'un volet sur les ressources humaines de nos établissements.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général du SNE-FSU



Jean-Luc CIULKIEWICZ

PJ : 2